



Le bulletin du **SNUipp-FSU 08** **UNITAIRES DES ARDENNES**

Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directrice de la publication : Sophie CZAMAR - N° CPPAP 1021 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

GRÈVE LE 5 DÉCEMBRE 2019

**Perdre 70 euros une journée ou
1 000 euros par mois à vie ?
Mon choix est fait #5decembre,
je suis en grève et je manifeste !**



**Partir à la retraite avec son
salaire de débutant·e, merci le
gouvernement ! Le #5decembre,
je suis en grève et je manifeste !**

**Calculer sa pension sur l'intégralité
de sa carrière : public/privé tous-
tes perdant·es. #5decembre, grève
et manifestation !**

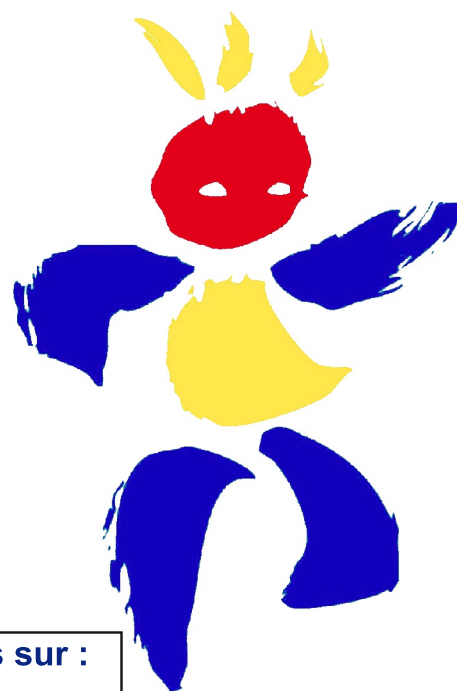
MANIFESTATION

**Rassemblement au Parc des Expositions
de Charleville-Mézières à partir de 13h30
Départ de la manifestation à 14h30
Arrivée prévue vers 16h30 à la Préfecture**

Pour adhérer au SNUipp-fsu 08 / Retrouvez toutes les infos sur :
<https://adhérer.snuipp.fr> OU bull. d'adhés' p. 8 <http://08.snuipp.fr> et sur www.snuipp.fr

N° 211 Sommaire
N° CPPAP : 1021 S
08017
Trimestriel :
octobre - novembre-
décembre 2019 0,50 €

p. 2 : Éditorial -
Stage SNU
p. 3 : Le projet en 6
points
p. 4 : Concrètement
pour les PE
p. 5 : Concrètement
p. 6 : 5 pts de PIB
p. 7 : Sécu - La
Poste
p. 8 : Bulletin
d'adhésion
Encart 4 p. Spécial
Retraites



Le gouvernement poursuit le démantèlement du modèle social français.

Dans la Fonction Publique, les rémunérations des agent-es sont à nouveau bloquées pour l'année 2020 traduisant le mépris du gouvernement pour les fonctionnaires et les personnels.

Si le budget 2020 est en légère hausse pour l'enseignement primaire, celle-ci correspond seulement à des dépenses obligatoires : accords PPCR, prime Rep+, financement des AESH.

Les 440 postes de professeurs ouverts dans le premier degré reposent sur la suppression des 440 postes dans le second. Ce budget sans ambition ne permettra pas d'assurer les mesures engagées qui devront se faire au détriment des autres classes et oppose de nouveau, premier et second degré, rural et urbain. Les opérations de carte scolaire s'annoncent déjà sous contraintes. A nouveau, ce cadre budgétaire ne permettra pas d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et d'exercice des enseignant-es. **Mobilisé contre le démantèlement du système des retraites, le SNUipp-FSU appelle les personnels à la grève le 5 décembre dans le cadre d'un appel interprofessionnel. Il dénonce le principe selon lequel les ressources consacrées au financement des retraites ne doivent pas dépasser 14% du PIB, organisant ainsi la paupérisation des retraité-es.** Avec un budget bloqué à moins de 14% du PIB et une augmentation de nombre de retraité-es en raison d'une espérance de vie plus longue, ce serait au final une baisse de toutes les pensions.

MOBILITÉ ET PARITARISME

L'application de la loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la fonction publique » qui organise la disparition des CHS-CT et remet en cause les compétences des CAP se

fait à marche forcée, sans écoute des organisations syndicales, actant de fait leur exclusion de la gestion des carrières des personnels. Les nouvelles "lignes de gestion ministérielles" relatives à la mobilité instaurent de nouvelles modalités qui ne garantiront plus la transparence et l'équité d'abord dans les opérations de mutation (dès le 1er janvier 2020) et ensuite sur les carrières, livrant ainsi les collègues à l'arbitraire de la hiérarchie et à l'opacité. Le SNUipp-FSU réaffirme sa ferme opposition au démantèlement du paritarisme.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Les mobilisations qui ont suivi l'acte de Christine Renon ont révélé une légitime colère face à des conditions de travail de plus en plus dégradées des directeurs et directrices d'école. Dans le prolongement des revendications qu'il porte depuis de nombreuses années, le SNUipp-FSU a rappelé au ministre la nécessité de mettre en œuvre 15 mesures immédiates pour la direction d'école avec entre autres, une réduction drastique des tâches administratives et l'abandon des réunions hors 108 h ou sans remplacement sur le temps de décharge déjà bien maigre des directeurs. **Le SNUipp-FSU invite tous les personnels à s'exprimer aussi bien à travers le questionnaire que lors des réunions institutionnelles pour y porter la réalité de leur vécu.** Mais il sera vigilant à ce que ni le questionnaire ministériel adressé aux 45 000 directeurs et directrices ni les réunions au niveau des circonscriptions ne soient des prétextes à différer des annonces concrètes pour améliorer la direction et le fonctionnement de l'école et à ouvrir la voie à un statut de directeur-trice auquel il est opposé.

Le SNUipp-FSU dénonce l'absence de marges budgétaires pour répondre aux urgences et aux mesures sur le long terme. Il ne se satisfait pas des premières mesures annoncées et exige la hausse du temps de décharge et la création d'aides pérennes à la direction et au fonctionnement de l'école (accueil, ouverture et fermeture des portes, intendance, secrétariat, standard, gestion des absences...)

Le contexte de prescriptions institutionnelles renforcées rend la réalité du métier de plus en plus synonyme de tensions et de perte de sens. **Le pilotage des écoles au travers du Vademécum 100% de réussite, de la multiplication des guides, des évaluations nationales, du contenu imposé des formations... accélère la dégradation de l'exercice du métier enseignant.** Alors que les premières réunions sur les conditions de travail avec les directrices et directeurs se sont tenues : ça repart comme en 14 et l'administration continue comme si de rien n'était sur cette voie qui est l'une des causes du mal-être actuel des enseignant-es et des enseignants : le SNUipp-FSU s'oppose à un « accompagnement » à visée normative qui nie la professionnalité des enseignant-es et soutient les équipes qui le subissent.

Par ailleurs, les conséquences d'une inclusion réalisée sans les moyens adéquats sont trop souvent synonymes de souffrance chez les personnels comme chez les élèves.

A cela s'ajoute l'arbitraire à venir dans la gestion des carrières qui aura un fort impact sur les vies personnelles et professionnelles des enseignant-es.

Le SNUipp-FSU demande que des réponses urgentes soient apportées pour un meilleur fonctionnement de l'école et garantir la santé, la sécurité et le bien-être au travail de l'ensemble des personnels.

DONNER LA PAROLE À LA PROFESSION

Avec la mise en ligne de son observatoire du métier enseignant, le SNUipp-FSU donne la parole à la profession sur les empêchements, les atteintes à la liberté pédagogique ou à la liberté d'expression, les difficultés, les réussites... sur l'exercice du métier, le fonctionnement de l'école mais aussi sur les rémunérations. Autant d'outils de consultation qui permettront au SNUipp-FSU de porter la voix des PE ignorée par l'institution, nourrir le débat public et faire connaître ses revendications.

COMMENT INTÉGRER L'URGENCE CLIMATIQUE DANS LA PRATIQUE DE CLASSE ?

Stage syndical SNUipp-FSU - Mardi 21 janvier 2020

Le dernier rapport du GIEC sur les impacts d'un réchauffement climatique global de 1,5°C par rapport à 2°C, les trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre à suivre pour limiter le réchauffement à 1,5°C, l'Accord de Paris qui a fait suite à la COP21 en 2015 et qui se voulait juste, durable et juridiquement contraignant, tout cela montre entre autres que nous, enseignant-es avons une responsabilité dans le cadre de notre métier. Nous nous préoccupons de défendre notre métier, nos conditions de travail et la préservation de l'emploi et il serait fou d'envisager la question de l'écologie et du respect de l'environnement comme extérieure à notre geste pédagogique. Il serait sage de la considérer désormais comme une condition primordiale de nos pratiques pédagogiques. Alors, puisqu'il est encore temps et que notre conscience climatique s'éveille grâce aux travaux d'experts scientifiques, et puisque nous sommes animé-es autant par la défense d'une justice sociale qui ne va plus sans une justice climatique, comment intégrer l'urgence climatique dans notre pratique quotidienne de la classe ?

Stage de formation animé par un membre de l'équipe nationale du SNUipp-FSU

Modèle autorisation absence Stage janvier 2020 à envoyer à votre IEN à joindre au formulaire n°5 de demande d'autorisation d'absence : voir en ligne.

Attention : Demande d'autorisation d'absence avant le 21 décembre 2019 !

MARDI 21 JANVIER 200

8 H 30-11 H 45 - 13 H 45-16 H 00

INSPé de Charleville-Mézières

Ce stage, organisé sous l'égide du centre de formation national de la FSU, est un droit des personnels. Il faut donc le faire vivre... Contactez-nous pour plus d'informations et pour vous inscrire au stage (de préférence par mail, merci) !

LES RETRAITES, SELON LE PROJET

MACRON-DELEVOYE :

PRIVÉ PUBLIC : TOUTES LES PENSIONS À LA BAISSE

Le gouvernement prévoit de limiter à 14 % du PIB (le taux actuel) la part consacrée aux retraites alors que le nombre de retraités va augmenter dans les années à venir.

POUR LES PE : DES CENTAINES D'EUROS DE PERTE

La fin de la prise en compte des 6 derniers mois pénaliserait les fonctionnaires en général mais particulièrement celles et ceux qui ont peu de primes. Ainsi, les pertes des PE seraient énormes, jusqu'à 900 euros par mois.

AUCUNE GARANTIE POUR LE MONTANT DES PENSIONS

La valeur des points évoluerait chaque année en dehors de tout débat démocratique, rendant le montant des pensions imprévisible.

ALLONGEMENT DES CARRIÈRES

Une décote supplémentaire jusqu'à l'âge pivot de 64 ans contraindrait les travailleur-euses à retarder leur départ pour espérer une retraite convenable.

INÉGALITÉS FEMMES- HOMMES AGGRAVÉES

Les systèmes à points sont défavorables aux carrières « heurtées » (maladie, temps partiel, dispo...) et donc aux femmes qui en sont souvent victimes. La révision à la baisse des droits familiaux (enfants, réversion...) aggraverait encore la situation.

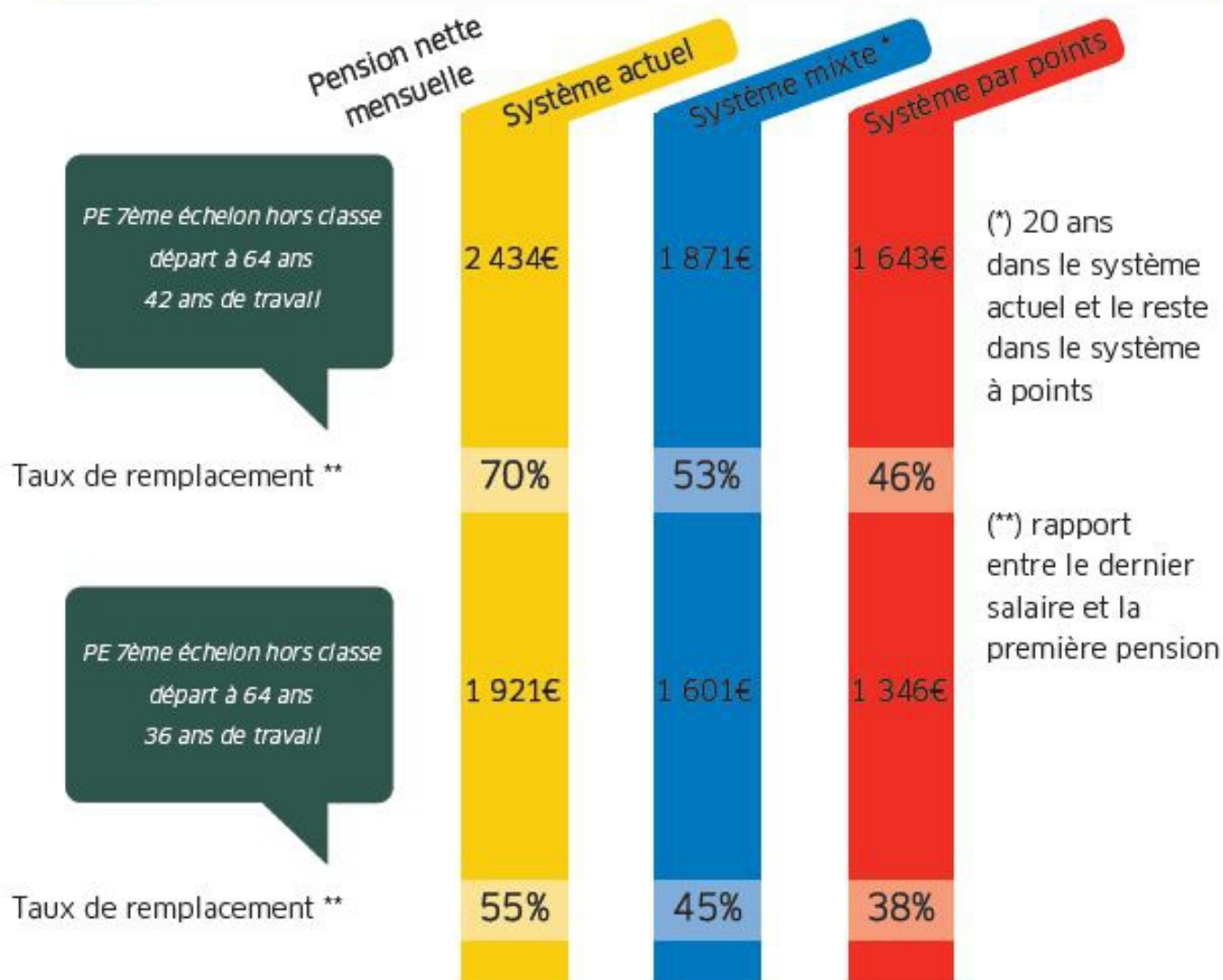
LE SABORDAGE D'UN SYSTEME ACTUELLEMENT SOLIDAIRE ... ET VIABLE !

Le système actuel doit être amélioré mais il repose sur des principes toujours d'actualité et -contrairement à une idée reçue répandue- n'est pas du tout à l'agonie. « le problème des retraites n'est plus un problème financier », d'après E. Macron lui-même.

LA RETRAITE, UN CHOIX DE SOCIÉTÉ ET DE RÉPARTITION DES RICHESSES.

TOUTES ET TOUS MOBILISÉ-ES ET EN GRÈVE LE 5 DÉCEMBRE

CONCRÈTEMENT POUR LES PE



Pour les professeurs des écoles, la perte de pension engendrée par cette réforme pourrait atteindre 900€ nets par mois !

DES PERTES INACCEPTABLES !

CONCRÈTEMENT

Carrière « normale »
PE au 7^{ème} échelon de la Hors-Classe

Système actuel

Système par points

64 ans 172 T	2 623 €	64 ans	1 643 €
63 ans 168 T	2 434 €	63 ans	1 513 €
62 ans 164 T	2 251 €	62 ans	1 387 €

Carrière « rapide »
PE au 4^{ème} échelon de la Classe Exceptionnelle

Système actuel

Système par points

64 ans 172 T	2 639 €	64 ans	1 713 €
63 ans 168 T	2 449 €	63 ans	1 578 €
62 ans 164 T	2 264 €	62 ans	1 449 €

En net, mensuel



DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

5 POINTS DE PIB NÉCESSAIRES D'ICI 2050

Quelques dépenses en milliards

3,7 Md€

Coût annuel de la réforme de l'ISF (2018)

11 Md€

Coût estimé de l'EPR de Flamanville (coût initial 3,3 Mds)

42 Md€

Coût annuel du CICE et transformation en allègement de cotisations (2019)

51 Md€

Dividendes des sociétés du CAC 40

1 point de PIB
25 milliards d'€

C'est beaucoup, mais cela a déjà été fait.

Le taux de pauvreté des retraité-es est passé de plus de 30% dans les années 60 à moins de 5% au début des années 2000, en augmentant de l'équivalent de 8 points de PIB la part du financement des retraites en 40 ans.

UNE AUTRE RÉPARTITION !

 **SNUipp**
FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

BUDGET DE L'INSÉCURITÉ SOCIALE

Alors que la Cour des Comptes chiffre, elle-même, à 4,4 % la croissance spontanée des dépenses hospitalières, le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) propose un ONDAM (Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie) hospitalier de 2,1 %, plus faible que l'an dernier, c'est une véritable provocation. Dans ce contexte les mesures d'économie se chiffrent à 800 millions pour les hôpitaux. Il n'est pas inutile de rappeler ici qu'il n'existe pas de déficit des hôpitaux mais que, lorsqu'on fixe un ONDAM qui ne tient aucun compte des besoins, on ne peut que se retrouver avec des moyens insuffisants pour assurer un équilibre comptable. Et pendant ce temps-là les usagers voient les conditions d'accueil et la qualité des soins se dégrader malgré le dévouement des soignants qui travaillent dans des conditions inacceptables.

La présentation du PLFSS 2019 annonçait un retour à l'équilibre des comptes de la sécurité sociale. Or voilà que cette année la présentation faite par le gouvernement laisse apparaître un déficit de 5,4 milliards d'euros pour 2019 et une prévision de 5,1 milliards d'euros pour 2020, incluant plus de 4 milliards d'économies nouvelles sur l'assurance maladie. Revoilà le spectre du fameux trou de la Sécu !

Mais de quoi parle-t-on ? On parle de 5 milliards d'€, 0,2 % du PIB ! D'où vient ce dérapage qui justifiera un nouveau tour de vis ? Peut-être de la gestion du budget de la Sécurité Sociale par le gouvernement ?

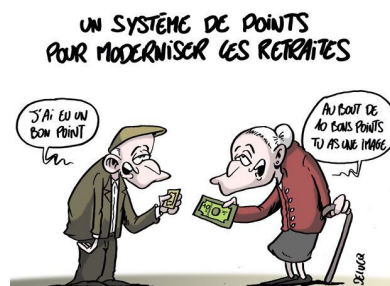
La Sécurité Sociale est gérée par les partenaires sociaux à partir des cotisations salariales et patronales. Lorsque le gouvernement décide de baisser les cotisations il est logique qu'il prenne à sa charge le manque à gagner pour la Sécu mais il ne le fait plus, alors que c'était le cas jusqu'à cette année. Il impose des choix mais il ne débourse pas un centime de son budget pour compenser les conséquences de ses choix.

Prétendre augmenter les salaires nets en réduisant le montant des cotisations est un mensonge car les salariés doivent compenser cette petite augmentation en sacrifiant des moyens

pour la protection sociale et les risques de la vie. En privilégiant les exonérations de cotisations plutôt que l'augmentation des salaires bruts, le gouvernement fait payer à la Sécurité Sociale et aux assurés sociaux le prix de ce choix.

La technique est bien rodée qui commence par creuser un trou dans la caisse, qui s'étonne ensuite qu'il y ait un trou et qui pour finir entonne le refrain bien connu « Il faut faire des économies » et la voie est libre pour continuer le démantèlement de la Sécu. Toute analogie avec la réforme annoncée des retraites n'est bien évidemment pas interdite.

Anne du Souich



LA POSTE CONCURRENCE LA FRANÇAISE DES JEUX !

Je me suis rendue à la Poste de mon quartier pour acheter un carnet de douze timbres. J'ai payé 10,56 €, soit 0,88 € l'unité.

L'employée m'informe qu'à compter du 1er janvier 2020, le prix du timbre passera à 0,96 €. Je fais un petit calcul rapide dans ma petite tête et je me rends compte que cela représente une augmentation d'un peu plus de 9 %. Je me dis alors que je devrais retirer mon petit pécule de mon livret A pour investir dans le timbre... et qu'avec une telle augmentation le service serait meilleur, que les salaires des Postières et Postiers seraient augmentés, que leurs emplois précaires se transformeraient en CDI, que leurs conditions de travail seraient améliorées, et que sais-je encore.

Et là stupeur ! Ma naïveté m'a empêchée de flairer l'arnaque. Au dos du carnet de timbres se trouve une case à gratter qui permet de gagner des millions de cadeaux et 10 tickets de 10 000 €. Voilà ce à quoi va servir l'augmentation du prix de mon carnet de timbres...

Allez braves Postières et Postiers, continuez à trimer, la guerre est ouverte entre la Poste et la Française des Jeux !

Tout ceci pourrait être bien cocasse si ce n'était un exemple de plus que notre service public fout le camp.

Anne du Souich



VOUS POUVEZ AUSSI ADHÉRER EN LIGNE !

SNUipp-FSU 08 Bulletin d'adhésion 2019-2020

48 rue Victor HUGO 08000 Charleville-Mézières – tél. : 03 24 37 65 74 – mél : snu08@snuipp.fr

Site : 08.snuipp.fr

Nom, Prénom :		Je me syndique au SNUipp-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération renouvelée. Le SNUipp-FSU pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications. Je demande au SNUipp-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU. J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à un crédit d'impôt de 66 % pour l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus (avril-mai 2019).																								
Nom de jeune fille :																										
Tél port :	Tél fixe :																									
Date de naissance :	Sexe : ☐ F ☐ M ☐																									
Adresse postale :																										
Adresse électronique :																										
Établissement scolaire :																										
Catégorie pro : Instit, PE, PE HC, PE Spé, PEGC, AESH, retraité																										
Type d'emploi : adj, dir, PEMF, PE étab, PE Rased, rempl,																										
Échelon au 01/09/2018 : Quotité de temps de travail : %																										
Cotisation :€		Type de paiement : ☐ chèque(s) ; ☐ prélèvement(s)																								
Cochez autant de mois que vous le souhaitez <u>sans interruption</u> : <table border="1" style="margin: 5px auto; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>Sept.</td><td>Oct.</td><td>Nov.</td><td>Déc.</td><td>Janv.</td><td>Fév.</td><td>Mars</td><td>Avril</td><td>Mai</td><td>Juin</td><td>Juil.</td><td>Août</td></tr> <tr> <td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☒</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td></tr> </table>			Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août															
☐	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐															
☐ Je souhaite que mon adhésion au SNUipp-FSU soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.			☐ Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année																							
A le..... signature :																										

[illegible]

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (joindre un RIB)

En signant de formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU 08 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU 08. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour une prélèvement autorisé. NB : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Paiement : récurrent.

Paielement : récurrent.

Coordonnées du débiteur

Nom, prénom :

Adresse :

Coordonnées du créancier

SNUipp-FSU 08

48 rue Victor Hugo

08000 Charleville-Mézières

IBAN : _____

BIC : _____

ICS : FR74ZZZ446721

RUM : ++WK334334HAGK3J01

Type de paiement : Récurrent

A _____, le

Signature du débiteur :